

Tableau de la vie quotidienne aux 17^e et 18^e siècles :

Les maîtres bouchers de Montbrison

Sous l'Ancien Régime, rien n'établissait mieux l'animation, l'importance, l'essor économique d'une ville que l'existence en son sein de corporations actives, influentes, solidement organisées. Un large éventail de professions aux productions multiples assurait le renom de l'agglomération montbrisonnaise faisant le succès de ses marchés et de ses grandes foires. En ces temps la capitale du Forez pouvait s'enorgueillir de compter en ses murs des corps de métiers très actifs. A côté des drapiers, orfèvres, tanneurs, cordonniers et bien d'autres, les marchands bouchers avaient une place de choix.

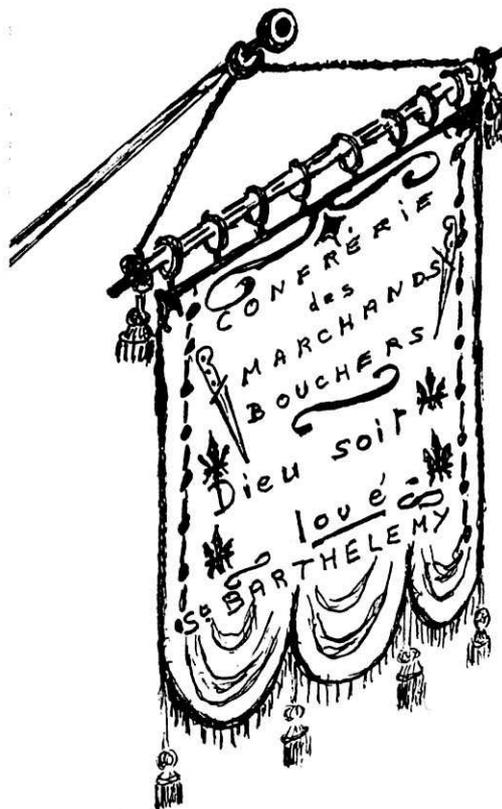
Les documents qui suivent nous font découvrir quelques caractères spécifiques de cette corporation. Rappelons que très longtemps la fourniture de la viande dite « de boucherie » à la population fut assurée essentiellement par les marchands de la ville proche et que les ruraux ne connurent les services des premiers bouchers de village qu'à la fin du 18^e siècle¹.

La corporation des marchands bouchers : confrérie et religion

Fille de bourreau, tu seras bourrelle, ma fille, disait-on parfois. Fille de marchand boucher, tu seras bouchère et tu devras envisager une union avec un honnête homme de notre profession, aurait pu dire à sa progéniture un boucher montbrisonnais et cela bien avant le 18^e siècle. Cette remarque, parmi d'autres, vient à la lecture du premier document datant du 17^e siècle pour lequel Maître Challaye, notaire royal a choisi l'intitulé : Assemblée des maîtres bouchers de Montbrison du 28 octobre 1682.

Par lui nous apprenons que les membres les plus importants de la corporation réunis dans la sacristie de l'église paroissiale de Saint Pierre de ladite ville à l'issue de vespres devant le notaire sousigné et présence des témoins soubnommés... et de Messire Simon Pacthier docteur en théologie prestre et curé de lad. église paroissiale de Saint Pierre ont fait et arrêté les conventions et articles quy soussuivent :

1/ Le principal office de leur confrérie se faict à l'advenir le jour et feste de Saint Barthélémy comme étant le véritable patron de lad. [confrérie] dans l'autel et chapelle dud.[lieu]... comme il s'est

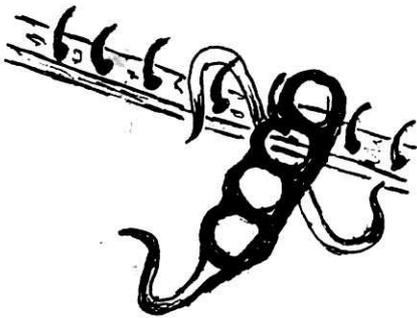


¹ A Champdieu, par exemple, le premier boucher fournissant régulièrement de la viande aux gens n'ouvre boutique que dans les années 1780. Il s'agit de Damien Coiffet au quartier du Chauffour. C'était l'époux de Jeanne Queyrand puis de Magdelaine Tissier.

pratiqué d'un temps immémorial... et convenu que tous y assisteront led. jour... et le lendemain à payne... de l'amande de 5 £ qui sera payé aux maistres de boêtes²... pour réparations et entretien de lad. chapelle...

2/ Convenu et arrêté que ceux qui seront étrangers ou qui voudront estre bouchers payeront pour y estre reçus à lad. confrérie la somme de 10 £... quand un desd. Estrangers prendrait en mariage une fille de boucher il sera obligé de payer 10 £... ceux qui seront fils de maistre boucher payeront seulement la somme de 3 £... et ne contter aucune proposition pour leur célébrer la bénédiction nuptialle pour quy luy aye raporter la quittance des sommes cy-dessus des maistres de boêtes...

3/ Et finalement ont convenu entre eux que lors de la collation que le Dauphin estoit obligé de payer à la communauté desd. Maistres bouchers à lissu de lad. feste de Saint Barthélemy, celuy quy sera nommé Dauphin... sera obligé et contraint par toutes voyes de droit en payant la somme de 9 £... ils ont constitué la procuration spéciale et irrévocable... et donnent plain pouvoir de faire pour raison dans tous actes de justice... à Messire Bonnet Cros, cleric tonsuré... demeurant aud. Montbrison et Anthoine Bochetal patricien dud. Lieu...



Suivent 11 signatures de bouchers sur 16 présents et celles de Pachtier, Cros, Bochetal et Challaye, notaire recevant. Les bouchers présents sont :

Claude Vincent, Guilhomme Roland, Thomas Attendu, Fleury Barjon, Benoît Thiers, Jean Buisson, Anthoine Thiers, Blaize Chaumont, François Montaigne, Guillaume Tissier, Mathieu Bertholon, Antoine Vincent, Laurent France, Claude Grange, Annet Roland, Guilhomme Attendu, Mathieu Freidère. Nous découvrons ici les liens étroits entre corporation et confrérie, entre l'exercice d'une profession et la place faite, souhaitée, par les membres au sein de l'Eglise et les pratiques religieuses du moment.

Combien essentielles étaient la pratique et la soumission aux règles choisies et ceci jusque dans le déroulement de la vie familiale. Le groupement des marchands bouchers s'honore ici d'une pérennité certaine, attestée, et il réitère son attachement à son saint patron³ et au choix qui en fut souvent fait, au souci qui l'habite quant à l'entretien de la chapelle qui lui est réservée dans l'église paroissiale de Saint-Pierre pour la pratique de sa foi et sa parfaite relation avec le clergé du moment.

La remarque mise en exergue au sujet du mariage et qui transparait au deuxième article du texte, bien sûr ne saurait comporter, elle, un quelconque caractère de malédiction mais plutôt un sentiment de fierté et d'honorabilité. Elle sera encore vérifiée dans les documents que nous avons utilisés au cours de cette étude. Il faut reconnaître enfin que les patrons bouchers ne sont pas les gens frustes ou grossiers que l'on pourrait croire puisque près de 69 % d'entre eux signent à l'acte en ces temps où fréquemment ce geste n'était accompli que par un pourcentage beaucoup plus faible de gens. Etre maître boucher, c'est avoir un certain souci de son rang et de son honorabilité et ce souci s'applique comme nous le verrons, plus loin, aux dames bouchères également.

Les maîtres bouchers et l'impôt : *au sujet du don⁴ gratuit*

Convention entre la communauté des marchands bouchers de cette ville au sujet du don gratuit du 7 may 1767. Expédition faite à M. Olivier Le Buffe directeur des aydes de cette ville.

² Les trésoriers.

³ Saint Barthélémy, apôtre du Christ appelé aussi Nathanaël, fut aussi choisi parfois pour le saint patron des rhumatisants et des éclopés, patron des bouchers et des tanneurs.

⁴ Colbert, entre 1660 et 1672, avait augmenté les aydes (droits d'entrée) et le don gratuit, comme il avait restauré à la hausse la taille, ce qui, après 1672, souleva maintes contestations.

Furent présents : Antoine Grange père, Jeanne Attendu veuve de Claude Thiers, Benoît Thiers, Jean Freydère, Michel Brun, Antoinette Montaigne veuve de Benoît Guingard, Jeanne Barjon veuve de Claude Chève, Jean Meissan, Antoine Grangefils, Damien Attendu et Hubert Grange, tous marchands bouchers demeurant en cette ville, lesquels tous icy assemblés ayant pris et entendu lecture de l'acte Dabonnement fait et consenty par leur communauté en faveur de cette ville le 5 février 1767 reçu Barrieu notaire royal pour raison du don gratuit deub à la ditte ville sur les bœufs vaches veaux moutons et autres bestiaux qui se tuent dans leurs boucheries et ayant réfléchi que la perception dud. droit... étant d'un exercice trop difficile il convenait de le rendre plus aisé... sans compromettre les droits du prince à ces causes les comparants d'une voix unanime et d'un mutuel consentement sont convenus qu'à compter de ce jour aucuns droits de don gratuit n'aura lieu entre eux que sur les bœufs et vaches pour raison de chacun desquels animaux ils payeront au moment de l'entrée à Damien Attendu leur syndic icy présent la somme de 35 sols pour le compte... led.. Damien Attendu [payera aussi] pour sa part [la même somme]... Les présentes conventions faites et acceptées pour le temps d'une année seulement... dans le cas où lad. somme de 35 sols pour chaque bête ne serait pas suffisante pour remplir la somme de 1200 £ à laquelle ils étaient abosnés par l'acte cy dessus datté pour led. don gratuit il s'obligent tous solidairement... au paiement du déficit... et que le boucher qui fournira de la viande le Carême prochain seul... pour 25 £ pour et acompte dud.... Fait et passé à Montbrison... le 7 mai 1767... en présence des sieurs Mathieu Pugnet et Guillaume Berthollet faisant leurs cours au palais de lad. ville...

Tison Désarnaud notaire royal

Suivent 7 signatures dont celle de Jeanne Attendu soit près de 54 % des bouchers présents.

Ce document nous apporte des compléments intéressants. Il nous rappelle que le roi, lors de difficultés financières graves avait recours au don gratuit, en principe dû par tous, sans exception pour les ordres privilégiés. Ici la crise financière qui s'est aggravée à la suite de l'aide apportée aux Etats-Unis durant la guerre d'indépendance ne trouve pas de solution efficace. Le don gratuit qui n'aurait dû être qu'occasionnel et se régler en un seul versement avait parfois une fâcheuse tendance à perdurer sur plusieurs années ce que recouvrent les mots « acte d'abonnement » du texte. L'efficacité des conventions proposées, la prise en compte par l'administration concernée, le degré d'éducation des membres de la corporation des maîtres bouchers sont encore une fois mis en relief ainsi que la pérennité des « dynasties » qui la composent. Enfin notons la présence de 3 veuves (Jeanne Attendu, veuve Thiers ; Antoinette Montaigne, veuve Guingard ; Jeanne Barjon, veuve Chève) filles de maîtres bouchers dont les noms nous sont déjà connus par le document de 1682 soit 85 ans auparavant. Leur place sociale est significative ainsi que leur aptitude à tenir le rôle de maître boucher à part entière, engagées qu'elles sont ici pour le recouvrement de cet impôt.

Les aides ou droits d'entrée et de vente de certaines marchandises (blé, vin, bestiaux, papier, huiles, métaux...) tombaient dans les caisses royales par l'intermédiaire du bureau du directeur des aides du bailliage. Les 1200 £ dues pour le don gratuit pourraient représenter une entrée de viande de boucherie correspondant à 685 bêtes, ce qui semble assez peu, mais il s'agit là d'une convention c'est-à-dire d'un marché ne tenant pas forcément compte des quantités réelles. La somme due sera revue à la hausse dans les années suivantes.

Les aides, impôt permanent à l'inverse du don gratuit qui aurait dû être seulement occasionnel, donnant lieu à l'établissement d'un contrat dit « d'abonnement » qui fixait la somme totale due chaque année et concernant l'ensemble des bestiaux. Le document suivant va nous faire part des modalités de ce prélèvement.

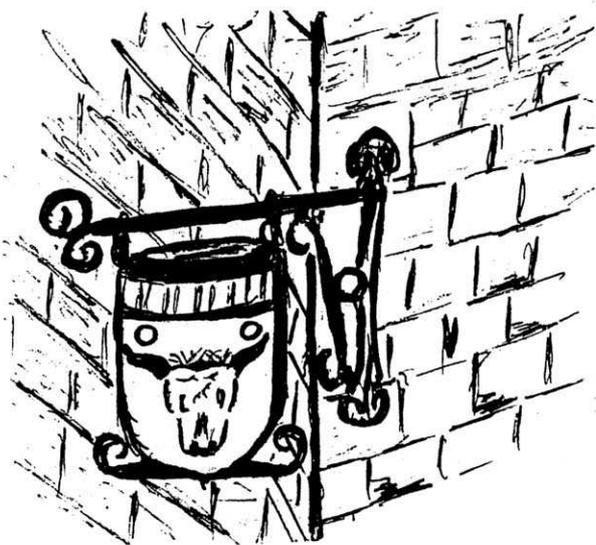


Abonnement pour les droits d'entrée et de consommation des viandes

Maîtres Bernard et Tison Desarnaud, notaires royaux, ont rédigé un acte en date du 16 juin 1771 à propos de *l'abonnement du droit d'inspection aux boucheries pour les viandes et les bestiaux qui entreront et se consommeront dans lad. ville de Montbrison... à l'exception des droits sur les porcs qui ne seront point compris aux présentes...*

Il s'agit du renouvellement de celui établi en avril 1768 dont la durée de validité de 3 ans 4 mois arrive à échéance. Les parties en présence sont : *M. Olivier Le Buffe, directeur des Aydes au nom de Julien A La Terre, adjudicataire général des fermes de France demeurant à Paris, rue Grenelle paroisse Saint-Eustache d'une part... et Damien Attendu et autres marchands bouchers de cette ville...les femmes trouvant autorité par leurs marys pour l'exécution des présentes et pour une durée allant du 16 juin 1771 au 30 septembre 1774... moyennant le prix et somme de 1 500 £ par an (soit 5 000 £ pour la durée totale du contrat)...*

La somme sera acquittée en 6 paiements égaux de 250 £, le premier versement au 31 juillet 1771 et ainsi... les marchands bouchers se soumettent de souffrir les visites et exercices des fouineurs [sic]⁵ dans leurs maisons tueries et échaudoirs pendant le cours du présent abonnement toutes les fois qu'ils le jugeront à propos... convenu aussy par clause expresse que lesd. Marchands bouchers payeront et promettent et s'obligent les droits des viandes et bestiaux qui se trouveront chez eux le 31 septembre 1774 en outre.... fait à Montbrison le 16 juin 1771...



Avec les signatures des deux notaires on trouve 12 signatures des maîtres bouchers (hommes et femmes) : Damien Attendu et son épouse Benoîte Peillon, Claude Thiers et Marianne Mouillaud, Laurent Charret et Jeanne Attendu, Jean Thiers et Catherine Brun, Antoine Brun et Marguerite Bijoux, Antoinette Montaigne veuve de Benoît Guingard, Maddelaine Montaigne veuve de Michel Brun, Jean Baptiste Meissan et Etiennette Tissier, Antoine Grange et Antoinette Chazal, Jean Freydere et Magdelaine Freydere sa sœur ; époux et épouses s'engagent conjointement et solidairement. Sur les 12 signatures, on a celles de 9 hommes, 2 veuves et une sœur soit 66,6 % des présents et nous retrouvons là un pourcentage du même ordre qu'aux précédents actes et des noms connus confirmant les remarques déjà faites. La participation à cet abonnement étant fiscalement très importante on a, comme dans tous les cas semblables, engagé la responsabilité du couple en prévision d'une carence ou d'une disparition toujours possible. La femme trouve là, exceptionnellement, un rôle social qui souvent par ailleurs ne lui est pas reconnu.

Un autre texte de 1771 nous apprend que les droits d'entrée de la viande pour la ville de Boën s'acquittaient à raison de 2 sols par livre portant le fermage dû à la somme de 1 000 £ par an (contrat établi également pour une durée de 3 ans 4 mois). On payait donc pour une quantité de viande de l'ordre de 5 000 kg environ.

Montbrison avec 1 500 £ n'acquittait des droits que pour environ 7 500 kg par an de viande ce qui est très insuffisant. Le don gratuit, vu ci-dessus, lui, laisse estimer à environ 685 le lot de bovins par an. Avec des

⁵ Inspecteur ?

aydes à 2 sols/livre on a une charge qui ne s'applique que sur 11 kg de viande par animal et encore en négligeant ovins et caprins. On peut raisonnablement estimer le poids de viande utile à une quantité bien supérieure. Cette remarque corrobore l'idée que contrats et abonnements étaient bien, au 18^e siècle, le résultat de marchandages, discussions et concessions entre les parties en présence⁶.

Carême prenant... et les maîtres bouchers

L'acte suivant a retenu notre attention car il permet d'avoir une connaissance plus approfondie de la place tenue par les marchands bouchers dans la vie quotidienne de leurs concitoyens. Il s'agit de la *Ferme du droit exclusif de vendre de la viande pendant le carême au prix de 152 £ par MM. les recteurs et administrateurs de l'hôpital Sainte Anne de cette ville à Damien Attendu et Jean Baptiste Meyssant marchands bouchers du 23 janvier 1777.*

Messire Jean Dunetier licencié es lois de la faculté de Paris prêtre chanoine de l'Eglise royale et collégiale Notre Dame de cette ville, Messire Sébastien Suzanne Toynet de Bigny écuyer prêtre chanoine de la même église, noble George Puncter de Criederie conseiller du Roy magistrat aux baillage domaine et sénéchaussée de Forest, noble Jean Baptiste David aussy conseiller du Roy magistrat aux mêmes sièges et Maître Claude Vital Buer procureur es cours de Forest à Montbrison demeurant aud. Montbrison tous recteurs et administrateurs de la maison et Hôpital des pauvres malades Sainte Anne de cette ville lesquels ont dit avoir fait afficher aux coings et carrefours par trois fois... l'adjudication de la ferme du privilège exclusif de la vente de la viande en cette ville pendant le carême prochain et les 5 années suivantes au plus offrant et dernier enchérisseur...

La plus forte et haute mise a été portée par Damien Attendu et Jean baptiste Meyssant marchands bouchers... à la somme de 152 £ par an... de plus... fournir sans diminution dudit prix la viande nécessaire aux Dames hospitalières et aux malades dudit Hôpital de bonne qualité à 2 sols 6 deniers la livre... jusqu'aux festes de Pâques 1782... lesdits ne pourront prétendre et demander aucune diminution de prix de lad. ferme pour quelques raisons que ce soit...

Fait et passé à Montbrison dans la salle du bureau dud. hôpital... en présence de sieur Pierre Giraud praticien et Jean Desande maître cordonnier...

Tison Desarnaud, notaire royal

Les principaux personnages mis en présence ici nous sont connus ; connus les notables responsables de l'administration de l'hôpital, connus les deux marchands bouchers, Damien Attendu et Jean Baptiste Meyssant, adjudicataire de cette ferme de vente de viande un peu inattendue. L'un et l'autre appartiennent à des « dynasties » de la corporation dès le 17^e siècle et peut-être avant. Pour Damien Attendu que l'on retrouve acquéreur de biens nationaux à Champdieu en 1796, par son ancêtre Guillaume c'est plus d'un siècle et demi de boucherie à Montbrison et de responsabilité dans le métier.

Au 18^e siècle, l'élan de foi chrétienne marquait un certain relâchement et il faut croire que notre bonne ville de Montbrison, où les gens de la « religion prétendue réformée » n'étaient que peu nombreux, offrait quelques symptômes de ce fléchissement. Si l'on excepte les malades pour lesquels la viande de boucherie avait des qualités reconnues indispensables à leur rétablissement par l'utilisation qui en était faite sous forme de bouillons, bouillis et rôts, le montant de la somme due pour cette ferme laisse penser qu'un certain nombre d'individus profitaient de la possibilité d'achat, étant entendu qu'il fallait en avoir les moyens⁷.

⁶ Don gratuit (1 200 £) plus les aydes (1 500 £), soit 2 700 £ pour une année. On peut penser que pour rendre l'activité bouchère rentable, les taxes ne devaient pas atteindre 40 % de la valeur de la viande commercialisée qui était vendue vers 1750 de 10 à 12 sols le kg.

⁷ Dans la deuxième moitié du 18^e siècle, une journée de journalier vigneron (qualifié) valait 10 sols, pour d'autres 7 sols. En 1763, la venue d'un notaire à Champdieu est comptée 3 £.

Les marchands bouchers et la République

Le dernier document, acte dressé par les maîtres Bourboulon et Tison Desarnaud, notaires publics, en date du 25 vendémiaire an 8 (1800) est relatif à *l'adjudication en rabais pour la fourniture de viande par la commission des hospices de Montbrison à Antoine Brun marchand boucher*. Au-delà de quelques points particuliers il montre combien au travers des bouleversements sociaux dus à la Révolution, malgré la tourmente et les problèmes graves incessamment renouvelés, certaines choses n'ont pas profondément changé, l'approvisionnement en viande de boucherie reste un souci permanent pour les responsables, gens de la commission, qui ont remplacé les recteurs d'autrefois. Il s'agit de *fournir l'Hôpital et la maison de Charité en viande fraîche et de bonne qualité (3/4 bœuf et 1/4 veau ou mouton). Cela doit être fait tous les 2 jours en présence de l'économiste de chaque établissement, le règlement trimestriel étant assuré par le receveur*. Après la découverte des membres constituant la commission : Gaulne commissaire, Pierre Plaisanson, Thomas Thomé marchand, Barthélemy Dusson homme de loi, Claude Pradis traiteur, sont indiqués les soumissionnaires : Claude et Jean Guingard et Antoine Brun. Le prix du quintal de viande est passé de 18,50 F le quintal à 16,50 F le quintal. L'adjudication est faite pour la durée d'un an avec une caution à fournir. Antoine Brun et les frères Guingard perpétuent, par les Montaigne, des lignées fort anciennes de cette corporation des bouchers montbrisonnais.

*
**

Cette incursion sommaire dans le monde des marchands bouchers de Montbrison met au jour des aspects de la vie quotidienne des gens sous l'Ancien Régime. Le commerce de la viande de boucherie, produit de luxe pour un grand nombre, n'en avait pas moins mis en place une corporation, une « caste », bien close, aisée et influente depuis des temps reculés, comparable à d'autres, d'autant qu'au 17^e siècle comme au 18^e les bouchers de cette ville y joignaient souvent une activité de poissonnier⁸. De véritables dynasties eurent ainsi la haute main sur ce commerce de bouche dont les fournitures ne cessèrent de croître avec la demande.

« Entrer en boucherie » s'apparentait un peu à prendre place au sein d'un groupe réservé et particulier où les épousailles se réalisaient souvent entre membres issus du groupe. Si ceux de la judicature et les fonctionnaires royaux tenaient, chez nous, le haut du pavé, il n'en restait pas moins que dans la vie de la cité les bouchers occupaient une place que l'on ne saurait sous-estimer.

Une « aura » très particulière, difficile à définir, faite de crainte, de répulsion, d'ascendance certaine sur le commun peuple, et d'une considération réelle, portait les maîtres bouchers à une place à part dans la ville, place déjà occupée dans bien des civilisations anciennes, place conservée dans l'univers du merveilleux⁹. Peut-être aussi cette « aura » est-elle le fruit de cette aptitude à côtoyer la brutalité, le sang, la mort provoquée ?... Le parcours même de notre histoire de France ne fait-il pas apparaître le rôle joué par certains d'entre eux¹⁰. Et quelle cité, riche de passé, n'a pas encore de nos jours sa rue des Bouchers ou de la Boucherie ? Bien des Montbrisonnais n'ont garde d'oublier que durant de longues années les marchands bouchers de leur ville, au seuil du 19^e siècle, avaient leurs abattoirs et échaudoirs dans ce qui restait des bâtiments de l'antique église Saint-André désaffectée (actuelle rue Emile-Reymond). La mutation quelque peu radicale qui se déroule sous nos yeux donne à ce corps de métier un visage nouveau, visage qui ne saurait cacher le rien de nostalgie qui réapparaît au rappel de l'existence lointaine de la *corporation et confrérie des marchands bouchers de Montbrison*.

Jean Guillot

⁸ Location d'étang, du 10 janvier 1694 : *Messire Benoît Giraud, recteur de l'hôpital de Chandieu loue à Thomas Brun, marchand boucher à Montbrison 3 étangs : le grand Avallon, l'estang Donnus, l'estang du coing, pour 6 ans au jour de Carême pour 130 £ versées à Pâques... Laissera les 3 en bon état*, Challaye, notaire royal.

⁹ Cf. la légende de saint Nicolas et les contes et récits avec, notamment, le personnage de l'Ogre au couteau.

¹⁰ Qui n'a le souvenir scolaire de la révolte conduite par Simon le Coustellier dit Caboche (1413) qui, excédé par l'incurie des « grands », prit la tête des écorcheurs et bouchers de la capitale.

Notons la triste conjoncture qui associe le massacre et la Saint-Barthélémy en 1572 sans oublier l'action de Louis Legendre, boucher à Paris, membre du club des Cordeliers, qui participa à toutes les grandes journées révolutionnaires (notamment celle du 20 juin 1792, prise des Tuileries), fut député montagnard à la Convention, rompit ensuite avec Robespierre en 1793 puis dirigea la réaction thermidorienne.

Quelques prix

Prix moyen des bovins

1650-1660 : une vache : 18 à 20 £, un bœuf : 30 à 40 £.
1680-1690 : une vache : 15 à 25 £, un bœuf : 25 à 35 £.
1760-1770 : une vache : 30 à 50 £, un bœuf : 35 à 60 £.
1780-1790 : une vache : 40 à 75 £, un bœuf : 60 à 100 £.

Mais aussi

1682 : une brebis : 30 sols
un carton de seigle : 15 sols.
1767 : un agneau : 40 sols. .
un carton seigle : 7 sols ;
1771 : 1 mouton : 3 £ 12 sols.
un chevreau : 25 sols
un carton de seigle : 59 sols
un café Moka : 38 sols la livre
1800 : un mouton : 4 à 6 £.

Quelques dynasties de bouchers montbrisonnais

Bouchers figurant dans les actes du (en italique pour ceux qui signent à l'acte) :

25 août 1682	7 mai 1767	16 juin 1771	23 janv. 1777	25 vend. An 8
<i>Guillaume Attendu</i>	<i>Damien Attendu</i>	<i>Damien Attendu</i> <i>Benoîte Peillon</i>	<i>Damien Attendu</i>	
<i>Thomas Attendu</i>	<i>Jeanne Attendu</i> <i>vve Claude Thiers</i>	<i>Jeanne Attendu</i> <i>et Laurent Charret</i>		
<i>Mathieu Freidère</i>	<i>Jean Freidère</i>	<i>Jean Freidère</i> et sa <i>sœur Magdelaine</i>		
<i>Claude Grange</i>	<i>Antoine père</i> <i>Antoine fils</i> <i>Hubert Grange</i>	<i>Antoine Grange</i> fils <i>Antoinette Chazal</i>		
	<i>Benoist Guingard</i>	<i>Antoinette Montaigne</i> <i>vve Benoist Guingard</i>		<i>Claude et Jean</i> <i>Guingard</i>
<i>Fleury Barjon</i>	<i>Jeanne Barjon</i> <i>vve Claude Chève</i>			
<i>François Montaigne</i>	<i>Antoinette Montaigne</i> <i>vve Benoist Guingard</i>			
<i>Benoist Thiers</i>	<i>Benoist Thiers</i> fil			